

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

Arrondissement de
Forcalquier

Canton de
Valensole

Commune de
Gréoux-les-Bains

Séance du 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à dix-huit heures trente minutes,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de
Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Monsieur Paul AUDAN, Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA, Monsieur
Vincent BLACHERE ESTEVES, Madame Danielle CASALE, Madame
Michèle COTTRET, Madame Anita DELAUNAY, Monsieur Laurent
HOTTIER, Madame Monique HOURS, Madame Josette LAUVERGNIAT,
Monsieur Raymond MAZZOLENI, Madame Anne-Marie PERRON,
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Madame Mirjam REINHARD,
Monsieur Alain ROUX, Monsieur Mathieu SOLDA, Madame Joëlle TEBAR,
Madame Nicole VENTEUX.

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 23

Date de convocation

28 mars 2024

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Michel BRIFFAUD à Madame Michèle COTTRET, Monsieur
Swen BUHLER à Monsieur Laurent HOTTIER, Madame Olivia BURLES à
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Monsieur Jérôme DUPUY à
Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA, Monsieur Thierry LATIL à
Monsieur Vincent BLACHERE ESTEVES, Monsieur Pierre LUCAS à
Madame Josette LAUVERGNIAT.

Secrétaire de séance :

Madame Joëlle TEBAR

OBJET : Adoption du budget primitif 2024 – Centre Social (M57)

Rapporteur : Monsieur Alain ROUX

Vu les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs
au vote du budget primitif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget du Centre Social ;

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et
les dépenses pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours
d'exécution par l'assemblée délibérante.

Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de
l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le rapporteur propose à l'assemblée le projet de Budget Primitif 2024 équilibré en dépenses et en
recettes aux sommes suivantes :

✓ Section d'investissement :	0,00 €
✓ Section de fonctionnement :	746 108,00 €

Il demande, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, qu'il soit procédé au vote
de celui-ci, chapitre par chapitre.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération à l'unanimité :

ADOPTE le budget primitif 2024 du Centre Social pour les montants de dépenses et recettes suivants :

- ✓ **Section d'investissement :** 0,00 €
- ✓ **Section de fonctionnement :** 746 108,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération.

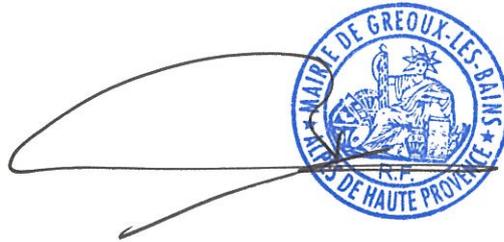
Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 10 avril 2024

Signé,
Le 11 avril 2024

Publié sur le site internet de la mairie :
Le 11 avril 2024

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Paul AUDAN

Joëlle TEBAR

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 23

VOTES :

Pour : 23

Contre : -

Abstentions : -



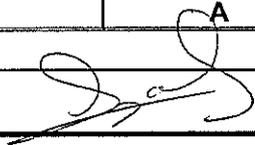
Date de convocation : 28/03/2024

Présenté par Alain ROUX, Adjoint aux Finances (1),
A MAIRIE DE GROEUX LES BAINS, le 10/04/2024

Délibéré par l'assemblée LE CONSEIL MUNICIPAL(2), réunie en session ORDINAIRE
A GROEUX LES BAINS, le 28/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante LE CONSEIL MUNICIPAL (2),(3).

001. AUDAN Paul , Maire	
002. LAUVERGNIAT Josette ,	
003. ROUX Alain ,	
004. COTTRET Michèle ,	
005. MAZZOLENI Raymond ,	
006. TEBAR Joëlle ,	
007. BARTOLOTTA Jean-Philippe ,	
008. REINHARD Mirjam ,	
009. LUCAS Pierre ,	
010. HOURS Monique ,	
011. HOTTIER Laurent ,	
012. SOLDA Mathieu ,	
013. PERRON Anne-Marie ,	
014. BRIFFAUD Michel ,	
015. CASAL Danielle ,	
016. DUPUIS Jérôme ,	
017. DELAUNAY Anita ,	
018. VENTEUX Nicole ,	
019. BUHLER Swen ,	

V – ARRETE ET SIGNATURES	
ARRETE ET SIGNATURES	
021. BLACHERE-ESTEVEES Vincent ,	
022. BURLES Olivia ,	
023. LATIL Thierry ,	

Certifié exécutoire par Alain ROUX, Adjoint aux Finances (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.